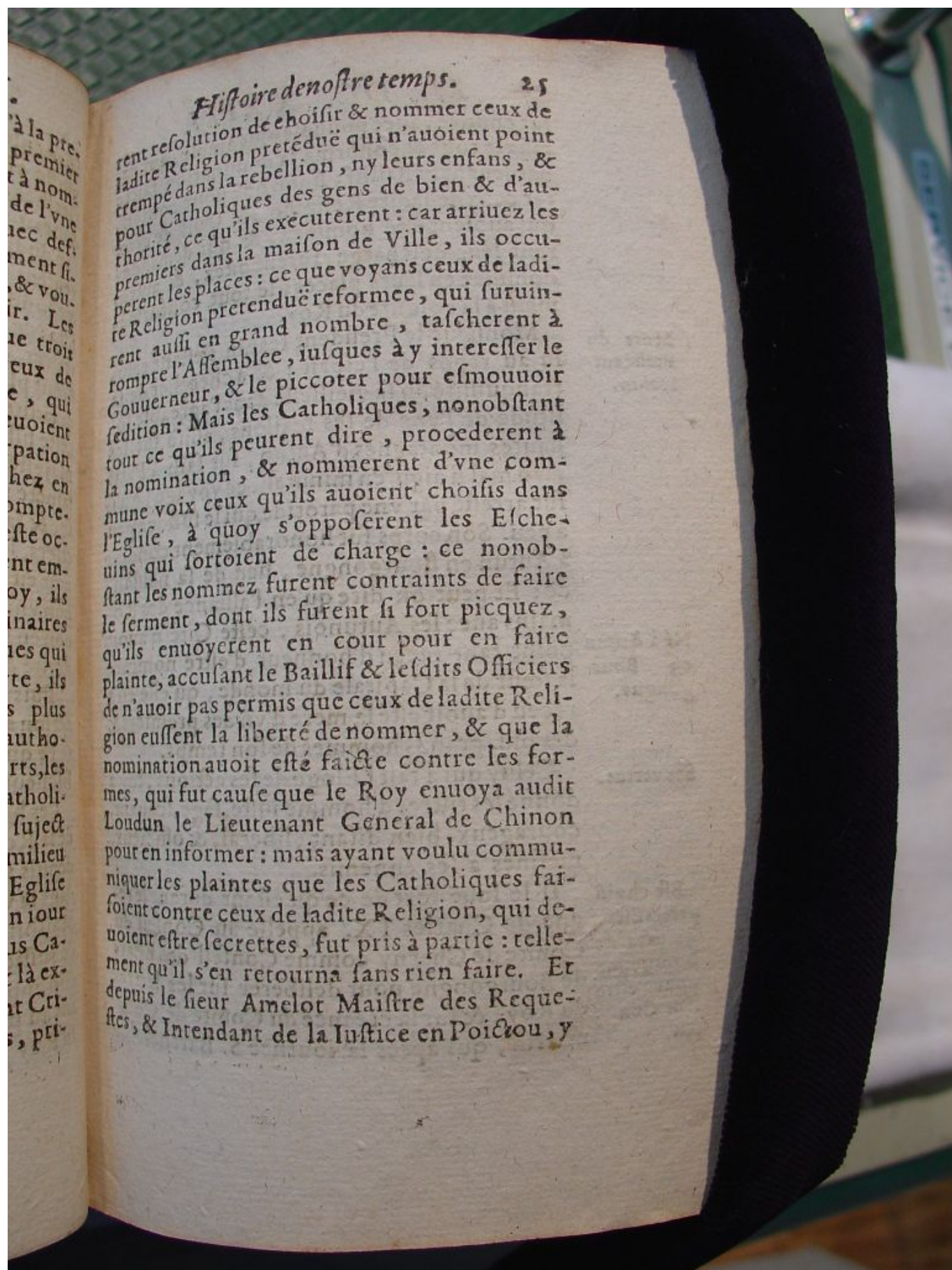
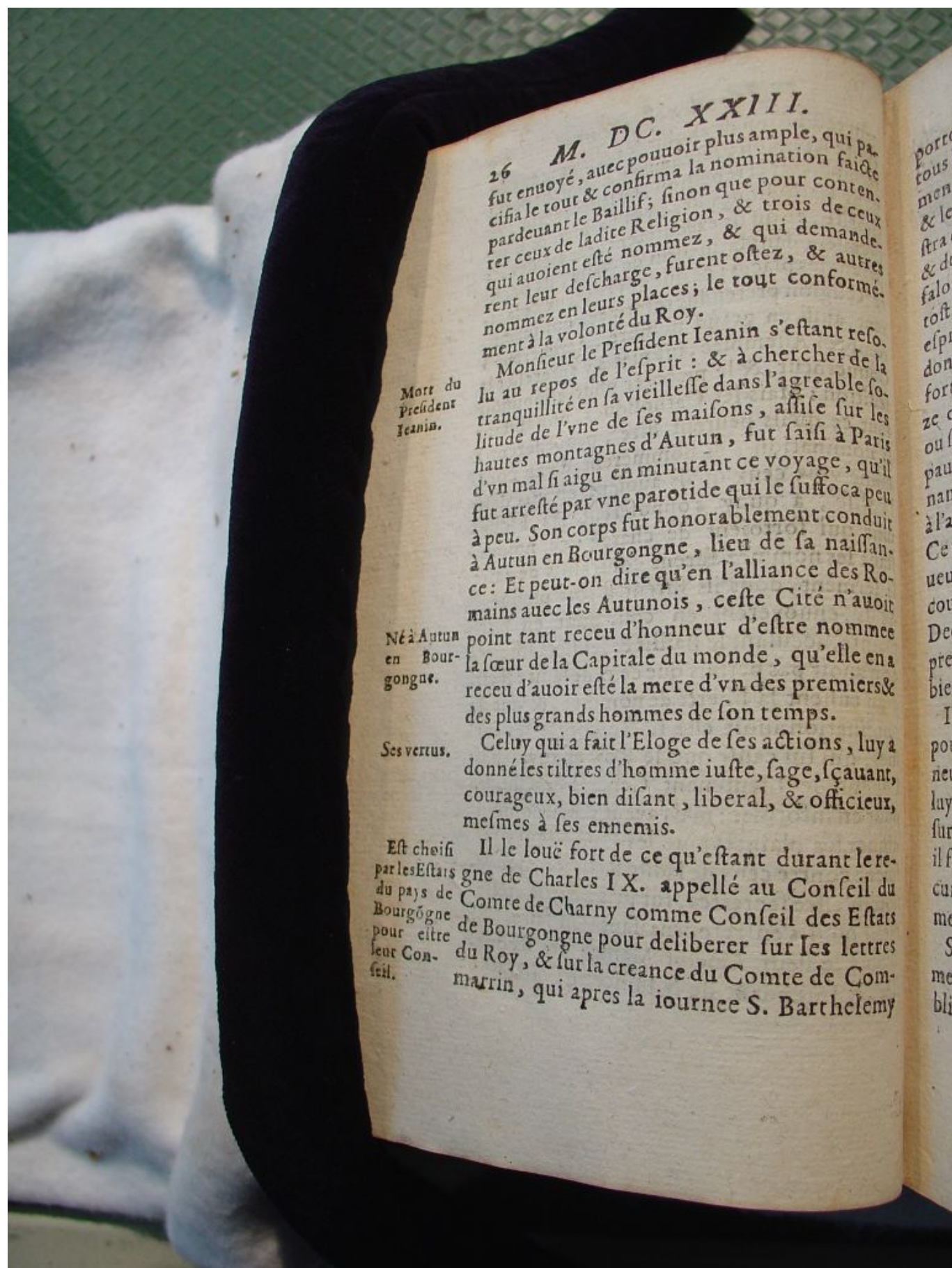


1623_25.jpg



1623_26.jpg



Mort du
Président
Jeanin.

Né à Autun
en Bour-
gogne.

Ses vertus.

Est choisi
par les Estats
du pays de
Bourgogne
pour estre
leur Con-
seil.

26 M. DC. XXIII.

fut enuoyé, avec pouuoir plus ample, qui pa-
cisia le tout & confirma la nomination faicte
pardeuant le Baillif; sinon que pour conten-
ter ceux de ladite Religion, & trois de ceux
qui auoient esté nommez, & qui demande-
rent leur descharge, furent ostez, & autres
nommez en leurs places; le tout conformé-
ment à la volonté du Roy.

Monsieur le President Jeanin s'estant reso-
lu au repos de l'esprit : & à chercher de la
tranquillité en sa vieillesse dans l'agreable so-
litude de l'une de ses maisons, assise sur les
hautes montagnes d'Autun, fut saisi à Paris
d'un mal si aigu en minuant ce voyage, qu'il
fut arresté par vne parotide qui le suffoca peu
à peu. Son corps fut honorablement conduit
à Autun en Bourgogne, lieu de sa naissan-
ce: Et peut-on dire qu'en l'alliance des Ro-
mains avec les Autunois, ceste Cité n'auoit
point tant receu d'honneur d'estre nommee
la sœur de la Capitale du monde, qu'elle en a
receu d'auoir esté la mere d'un des premiers &
des plus grands hommes de son temps.

Celuy qui a fait l'Eloge de ses actions, luy a
donné les tiltres d'homme iuste, sage, scauant,
courageux, bien disant, liberal, & officieux,
mesmes à ses ennemis.

Il le louë fort de ce qu'estant durant le re-
gne de Charles IX. appelé au Conseil du
Comte de Charny comme Conseil des Estats
de Bourgogne pour deliberer sur les lettres
du Roy, & sur la creance du Comte de Com-
marrin, qui apres la iournee S. Barthelemy

1623_27.jpg

Histoire de nostre temps. 27

portoit vn commandement expres de tuer tous les Huguenots, il s'opposa couragement à la rigueur de cét Edict, & mit les bras & les mains au deuant de ce malheur, remonstra que le Roy estoit pere commun des bons & des mauuais subjects; & comme Pere, qu'il falloit esperer que la pitié le toucheroit bientôt, & qu'elle adouciroit pour le moins son esprit iustement irrité, pourueu qu'on luy donnast loisir de faire son effect: Conseil qu'il fortifia par l'exemple de l'Empereur Theodose qui fit mourir en ceste mesme sorte cinq ou six mille Chrestiens, paya le sang de ses pauvres subjects d'un repentir eternal, ordonnant aux Presidens des Prouinces de surseoir à l'aduenir l'execution de tels commandemens: Ce qui estoit adueni aussi comme l'auoit preueu ce grand esprit: car à deux iours de là courriers arriuerent avec lettres du Roy, Declarations expresses, & deffenses d'entreprendre en aucune façon sur la vie, ny sur les biens de ces miserales gens.

Incontinent apres ceste bonne action, il fut pourueu par le Roy de la charge de gueurneur de la Chancellerie de Bourgongne, qui luy seruit d'un premier degré pour monter sur le Theatre; car l'ayant exercé peu de tēps, il fut tiré de là par son merite seul, & sans aucune finance pour estre Conseiller au Parlement de Dijon.

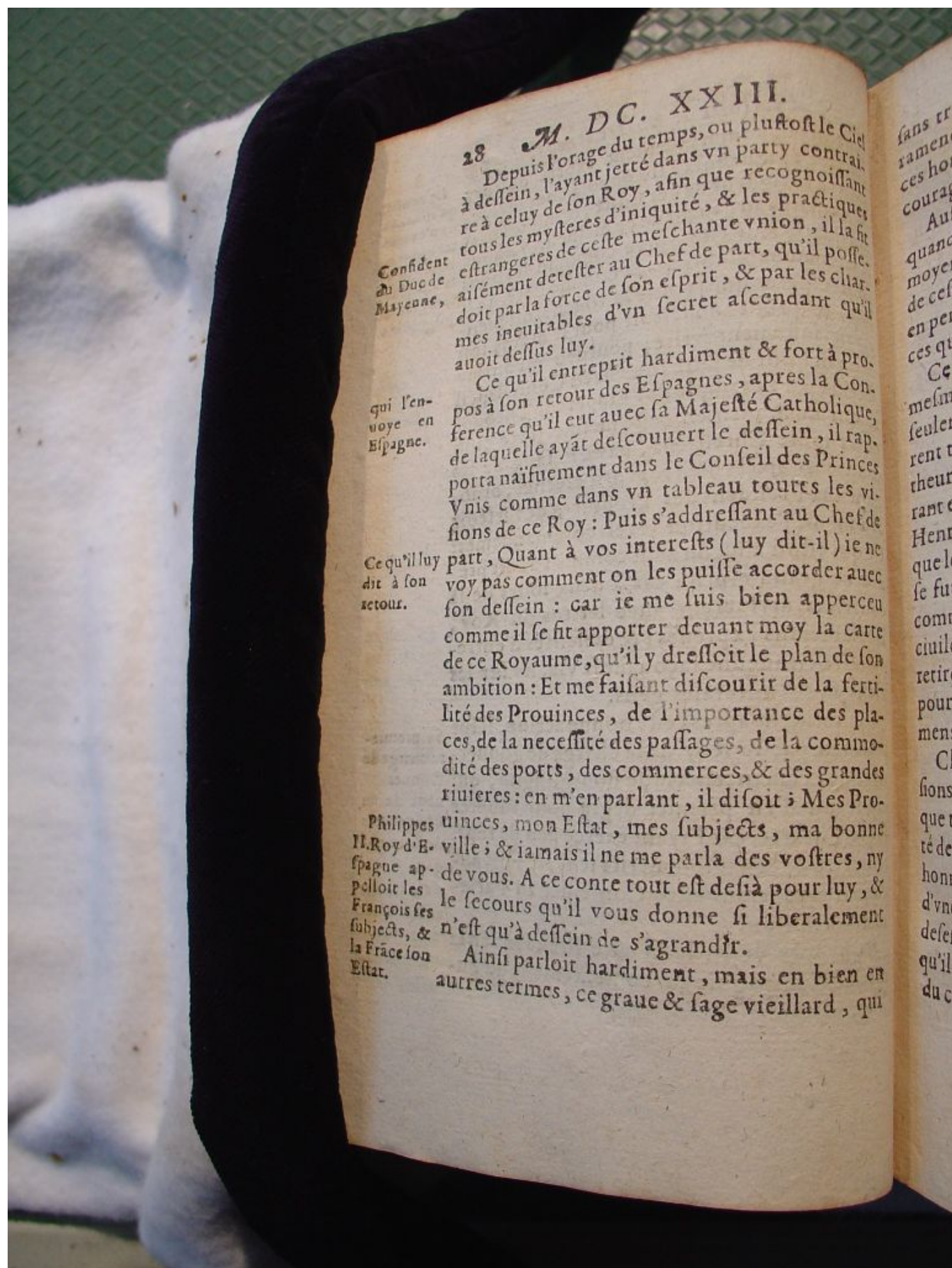
Sa propre vertu le fit estre President en la mesme Compagnie au contentement du public.

Le conseil qu'il donna de n'excuter point en Bourgogne la S. Berthelemy sur les huguenots.

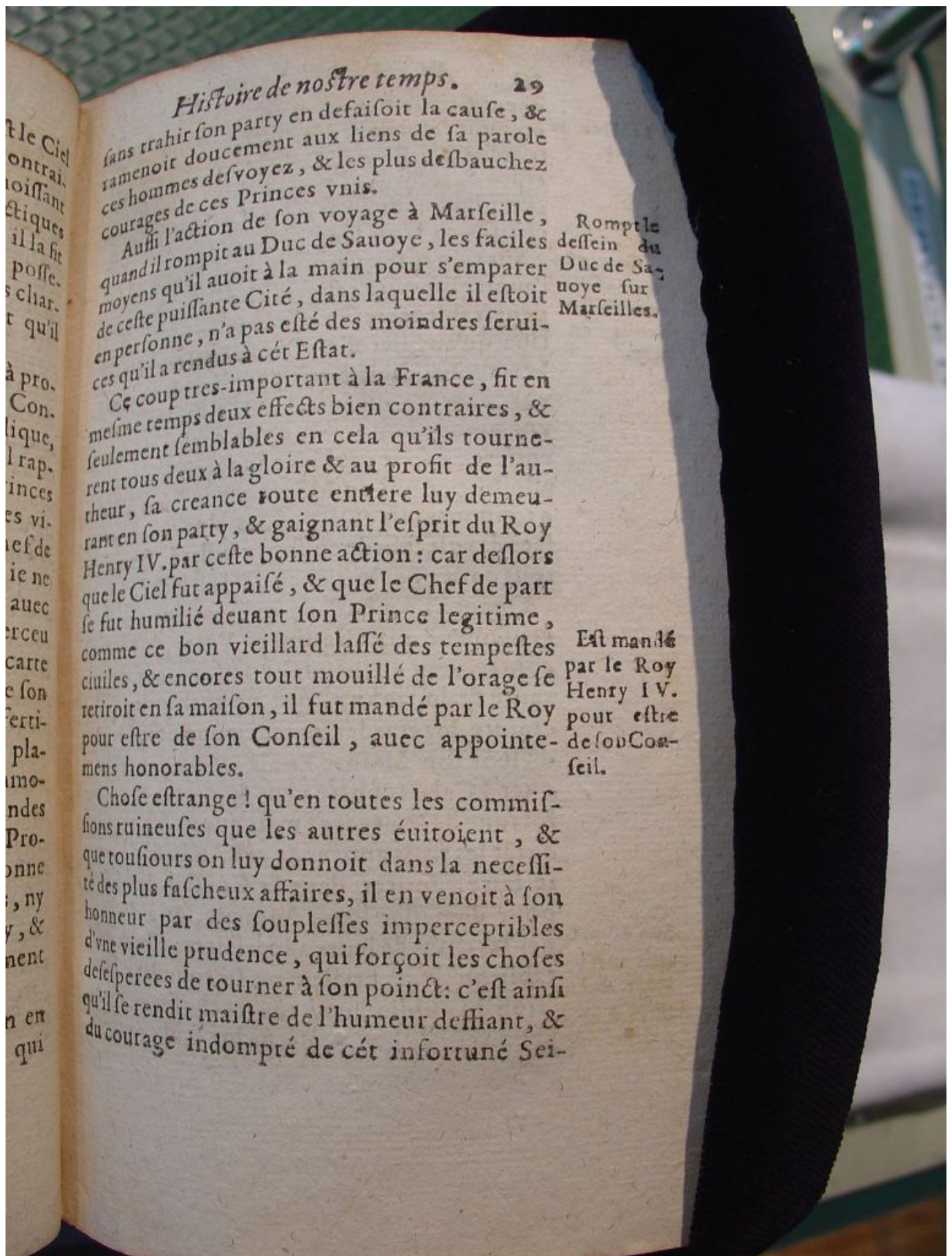
Sa premiere charge de Gueurneur de la Chancellerie de Bourgogne.

Conseiller au Parlement de Dijon. Puis President.

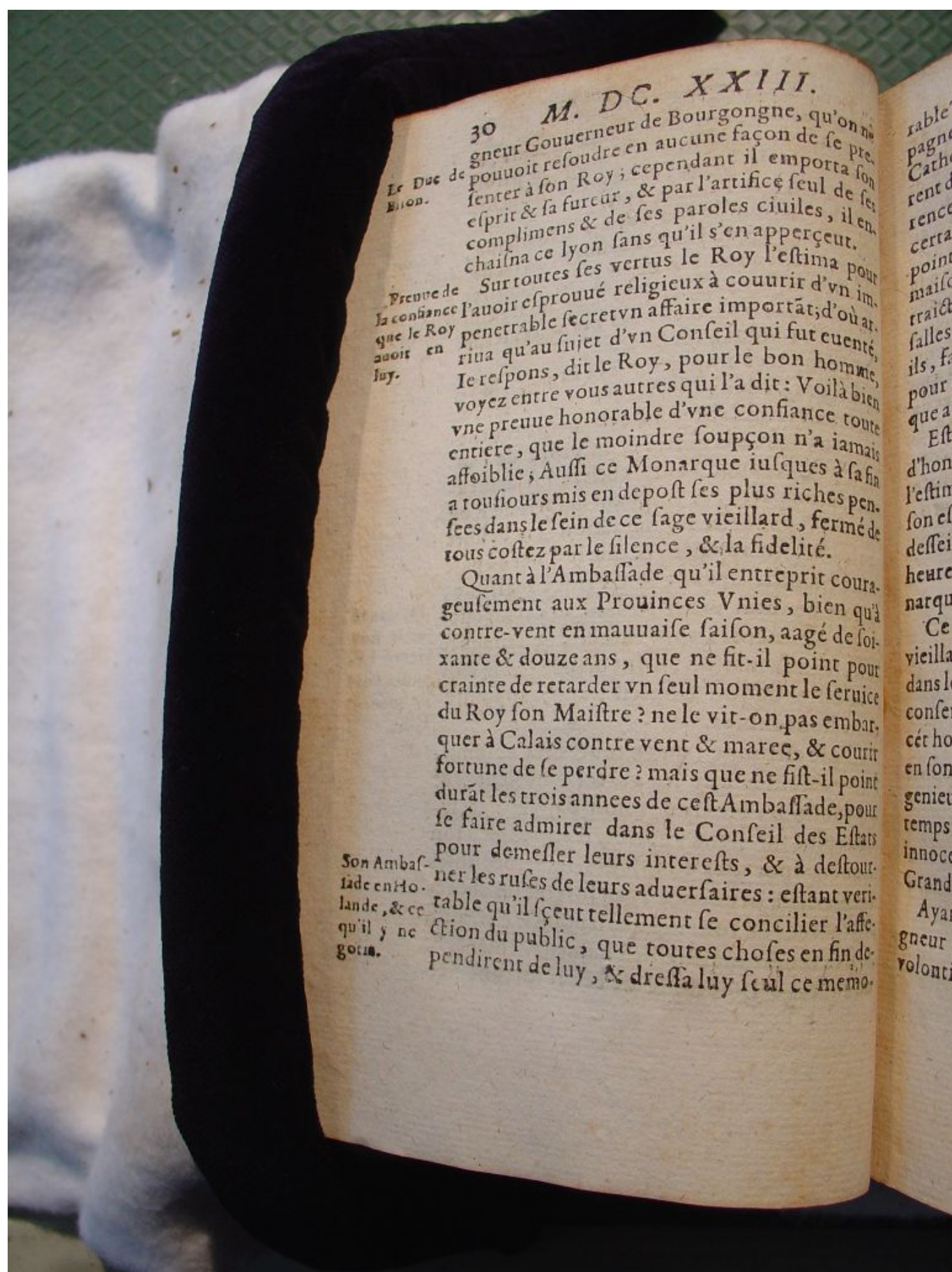
1623_28.jpg



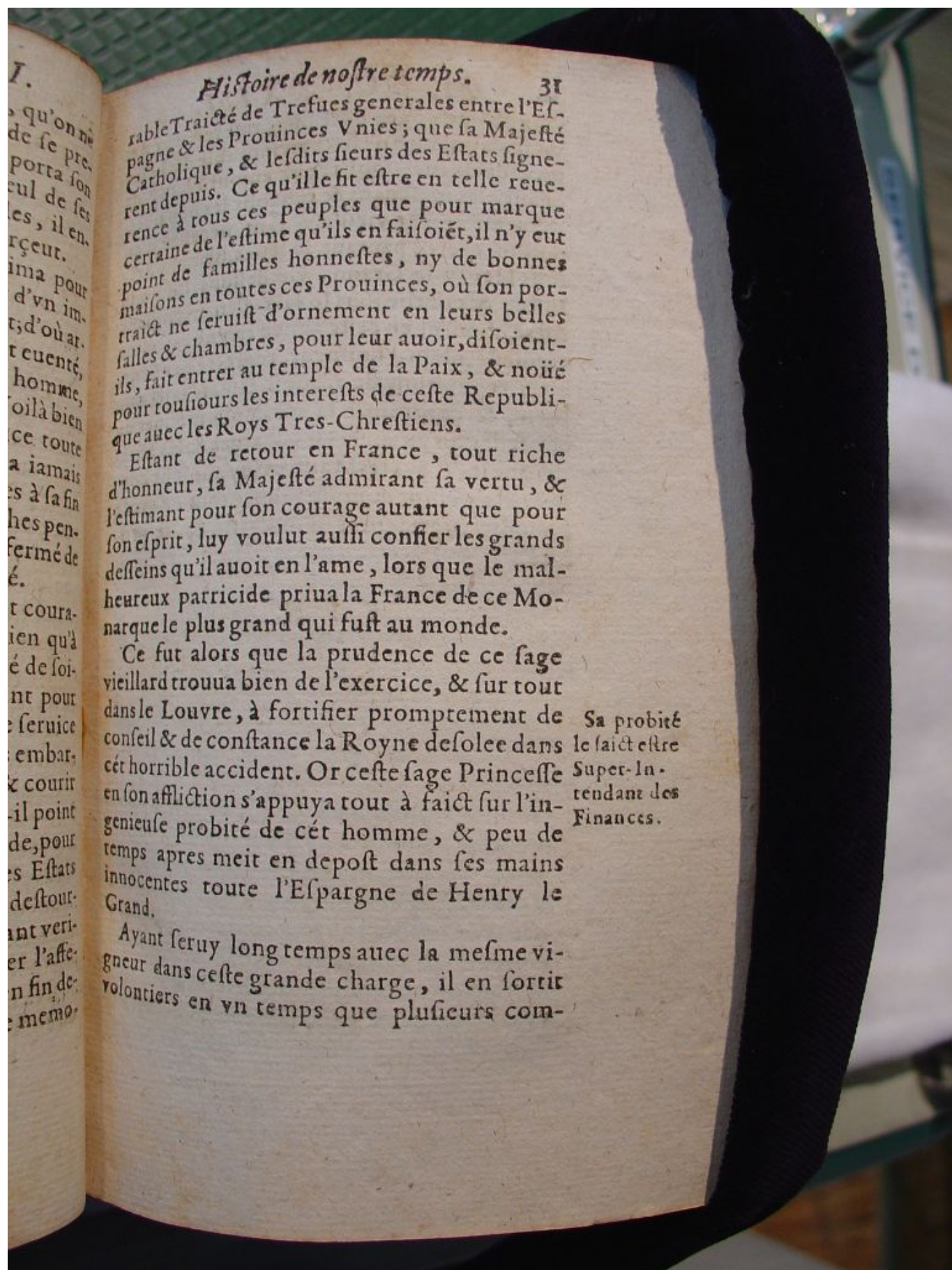
1623_29.jpg



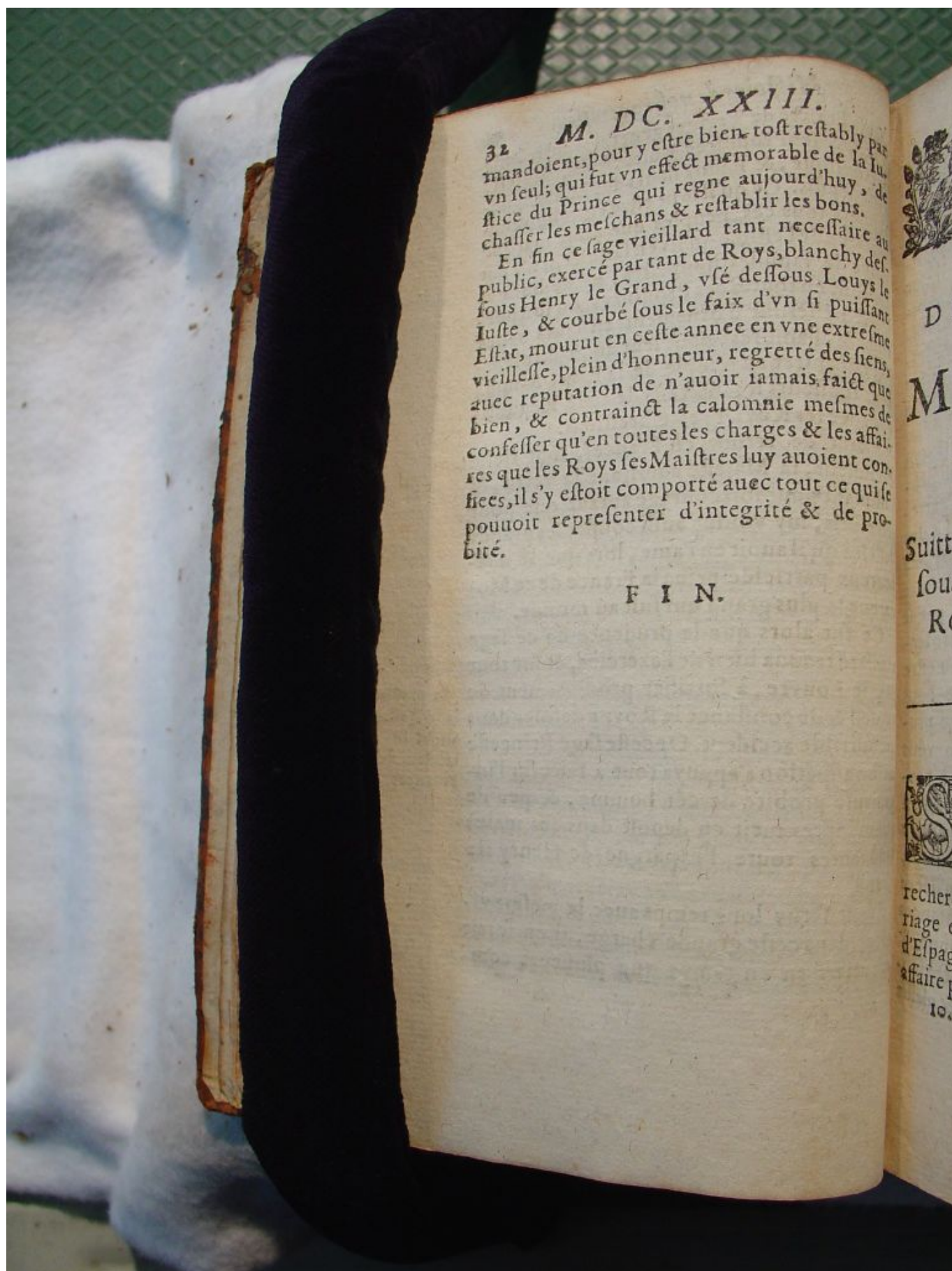
1623_30.jpg



1623_31.jpg



1623_32.jpg



32 M. DC. XXIII.

mandoient, pour y estre bien tost restably par
vn seul; qui fut vn effect memorable de la Ju-
stice du Prince qui regne aujourd'huy, de
chasser les meschans & restablir les bons.

En fin ce sage vieillard tant necessaire au
public, exercé par tant de Roys, blanchy des-
sous Henry le Grand, vsé dessous Louys le
Juste, & courbé sous le faix d'un si puissant
Estat, mourut en ceste annee en vne extresme
vieillesse, plein d'honneur, regretté des siens,
avec reputation de n'auoir iamais faict que
bien, & contrainct la calomnie mesmes de
confesser qu'en toutes les charges & les affai-
res que les Roys ses Maistres luy auoient con-
fies, il s'y estoit comporté avec tout ce qui se
pouuoit représenter d'integrité & de pro-
bité.

F I N.

Suitta
sous
Ro



recher
riage e
d'Espag
affaire p
10.

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan